

SAS EUTHENIA
ZA de l'Aqueduc
87510 PEYRILHAC
RCS LIMOGES B 884 188 210
Au capital de 5000.00 €

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23.01.2026

L'an Deux Mil Vingt-Six et le Vingt-Trois Janvier, à midi, les associés se sont réunis au siège de la présente société en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- 1- Monsieur DAVAL Victor possédant 26 actions
- 2- Sàrl BUTTERFLY possédant 24 actions, représentée par monsieur DAVAL Victor son gérant.

Total des actions présentes et représentées : 50 sur un total de 50 actions composant le capital social.

La Sàrl BUTTERFLY préside l'assemblée en qualité de Présidente associée représentée par Mr DAVAL Victor son gérant

Le président déclare que l'assemblée étant valablement constituée, elle peut délibérer et prendre des décisions à la majorité requise. Il dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- le texte des résolutions proposées et le rapport du président.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de 15 jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1 – Cession d'actions de la SAS EUTHENIA possédées par Mr DAVAL Victor à la SARL BUTTERFLY

Le Président donne ensuite lecture du rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – CESSIION DE PARTS SOCIALES

Mr DAVAL Victor en tant qu'associé de la SAS EUTHENIA expose à la collectivité des associés qu'il désire se désengager intégralement de la SAS EUTHENIA car il ne partage pas les orientations de développement pour remédier aux pertes constatées lors du dernier bilan qu'il considère insuffisantes.

La SARL BUTTERFLY, informée préalablement par Mr DAVAL Victor de son désir de se désengager de la SAS EUTHENIA, propose de reprendre les actions de Mr DAVAL Victor et de le remplacer en qualité d'Associée ; Mr DAVAL Victor sollicite donc l'accord de la présente Assemblée pour effectuer cette cession au prix de 20 € par action pour l'intégralité de ses actions soit 520 € pour 26 actions. Ce prix global de cession tient compte de la situation économique très dégradée de la SAS EUTHENIA

Compte tenu que la SARL BUTTERFLY est déjà actionnaire, il n'y a pas lieu de procéder à son agrément.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS


Compte tenu de l'adoption de la résolution précédente, Les statuts seront modifiés en conséquence à l'issue de la présente AGE, le capital social se répartissant comme suit :


SARL BUTTERFLY.....	50 actions
Total :	50 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui a été débattu, il sera dressé un procès verbal qui après lecture sera signé par la gérance et les associés ou leurs représentants.


DAVAL Victor
Associé Sàrlant


DAVAL Victor
Gérant Butterfly
Présidente Associée

13